

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

Le 26 janvier 2024, sur convocation régulière du Maire en date du 23 janvier 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Nadine BURLAUD (donne pouvoir à Jean-Marc BOUSSET) et Éric LEONARD (donne pouvoir à William SCHWOB).

Michel PETITCOLAS a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 11/12/2023.

<b>1-Coût définitif des transferts de charges 2023- Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2024</b>
--

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») s'est réunie le 14 décembre 2023 lors du conseil communautaire, afin de valider les modalités et le calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2023.

La CLECT a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2024, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités d'emprunts affectés à la compétence voirie du Grand Besançon, l'ajustement du bonus « soutenabilité », la fin du bonus « état de chaussée » et le transfert à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon.

Pour l'année 2023, les montants validés concernant Pouilley-les-Vignes sont les suivants:

- 73 364.70 euros en fonctionnement
- 75 525.23 euros en investissement

Les montants prévisionnels pour 2024 sont les mêmes que ceux de 2023.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les montants validés de 2023 et mes montants prévisionnels 2024.

## **2-Convention pour la revente de matériels de compostage individuels**

Depuis sa création en 1999, le Sybert a développé la promotion du compostage domestique par la vente de matériels de compostage individuels et par diverses actions de sensibilisation et de formation des habitants.

Le Sybert souhaite continuer à développer ces actions sur son territoire et veut favoriser la facilité d'accès et la proximité de ces actions aux habitants.

Une convention est proposée aux communes afin d'organiser la vente de ces matériels de compostage individuels, via les EPCI membres du Sybert ou via les communes du territoire du Sybert, directement aux administrés de ces collectivités.

Cette convention encadre également les modalités de vente de matériels de compostage aux communes du territoire du Sybert, qui souhaiteraient en faire usage pour leur besoin propre.

La Commune achète des composteurs qui seront stockés, puis les revend aux habitants qui le souhaitent. Seront appliqués aux Appuliens les mêmes tarifs que ceux appliqués par le Sybert pour le coût des composteurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la gestion des biodéchets est obligatoire pour les particuliers et offrir la possibilité d'acheter les composteurs sur la Commune peut faciliter la vie des usagers.

Le Conseil municipal par 16 voix pour, deux abstentions et 1 voix contre adopte cette convention

## **3-Convention entre le Sybert et la Commune de Pouilley les Vignes pour la mise en place et l'utilisation d'un site de compostage partagé**

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets, le Sybert travaille, en lien avec ses adhérents, au déploiement du compostage de proximité.

La convention, consentie pour une durée de trois ans, a pour objet de formaliser l'autorisation d'occupation du domaine public, et les obligations réciproques des deux parties.

La mise à disposition du terrain est consentie à titre gratuit et cette unité de compostage se situera au niveau du parking de la Mairie près du portail coulissant.

Le Sybert s'engage à réaliser l'entretien du site de compostage au moyen de passage réguliers par des agents spécialisés, à évacuer d'éventuels déchets indésirables.

Le compost issu de cette installation sera repris par les services techniques communaux pour les espaces fleuris de la Commune.

Si cette installation donne satisfaction en termes de fonctionnement, d'autres seront installées dans différents sites communaux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

#### **4-Création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Suite à la réussite au concours de catégorie B, notre bibliothécaire, Mme Julie CHAVANTON peut être nommée au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le Maire propose d'ouvrir le poste pour Julie CHAVANTON.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette création de poste.

#### **5- REMBOURSEMENT DES FRAIS ASSURANCE ET PENALITES**

- En 2023, les baux communaux ont été facturés deux fois à la SCEA Prétet. La SCEA a payé des frais de saisie administrative et des frais de commissaire de justice.

Le Maire propose au Conseil Municipal le remboursement de ces frais à la SCEA PRETET.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de ces frais

- Le 05 octobre 2023, M Rubalec a roulé par mégarde sur une bordure de trottoir descellé suite au passage d'un camion. Le pneu arrière droit de son véhicule a éclaté. M Rubalec demande le remboursement du montage et la fourniture d'un nouveau pneu.

Le Conseil municipal accepte par 13 voix pour et six contre le remboursement de ces frais.

## 6-PROJET INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DE LA SALLE DES FETES

La Commune, en lien avec GBM et son service « Conseil en Energies Partagées », a fait réaliser une étude de faisabilité photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

Une installation Photovoltaïque de 9 kWc, d'un montant de 26 000 euros HT, pourrait être installée sur une partie du toit de la Salle des Fêtes.

Le temps de retour de cette installation est de 12 ans.

L'énergie produite par les panneaux serait autoconsommée et dirigée vers les bâtiments communaux. C'est le principe de l'autoconsommation collective. Les gains annuels sur cette autoconsommation seraient d'environ de 1460€ / an.

Après discussion, le Conseil municipal par 17 voix pour et deux abstentions accepte ce projet d'installation et autorise le Maire à monter le dossier de demandes de subventions (SYDED, GBM) et le dossier technique.

## 7-TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES

De nouveaux tarifs de location des salles communales sont proposés à partir du 1er février 2024.

Ils seront consultables sur le site de la mairie.

Il n'y aura plus de pré-réservation et les Appuliens qui veulent louer une salle communale auront une semaine pour régler la location.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

## 8- QUESTIONS DIVERSES

La **Ronde de l'Espoir** va passer à Pouilley les Vignes le 06 septembre 2024.

La **société « le Guêpier »** spécialisée dans la destruction des nids de frelons, guêpes, et autres nuisibles, sollicite la commune pour la mise en place d'une convention. La municipalité va rencontrer cette société.

**CDEI** : La convention pour l'entretien des espaces verts arrive à son terme. Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette convention pour cette année 2024.